

ATTESTATION DE CONFORMITE

La société VERTIC'ALPS EXPERTISE, organisme d'inspection de type A selon la norme ISO 17 020, certifie avoir effectué selon les référentiels en vigueur (EN 15 567-1), en date du 18/03/2025, l'inspection du Parcours Acrobatique en Hauteur « Le Parc Aventure » (96 ateliers avec système de sécurité individuel de catégorie E et 24 ateliers sans assurage à moins de 1m de haut), implanté sur la commune de MONTALIVET (33).

Après examen des documents suivants :

- Expertise phytosanitaire des arbres support d'activité,
- Document permettant d'apprécier la résistance des lignes de vie et de ses supports sur les nouveaux ateliers (Rapport VERTIC'ALPS EXPERTISE n°NDC/FB171802),
- Expertise technique (Rapport VERTIC'ALPS EXPERTISE n°PAH/SP251201),

nous déclarons que les installations répondent aux exigences de la norme dans les conditions présentes d'installation et dans le cadre de l'utilisation normale et prévisible des équipements.

Les installations sont donc déclarées CONFORMES et aptes à être ouvertes au public sous réserves que les documents d'exploitation soient mis en place et que les exigences en termes de surveillance des pratiquants soient respectées.

François BONNARDOT.

